



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers le 12 juin 2026

Sécheresse : Mesures de niveau VIGILANCE pour les usages de l'eau à partir des réseaux d'eau potable à compter de lundi 15 juin 2026

Le département de la Vienne a été marqué ces dernières semaines par l'absence de pluies significatives, un épisode de fortes chaleurs très précoce associé à des hausses importantes de consommations d'eau. Les prévisions météo indiquent qu'un temps ensoleillé, chaud et sec va s'installer dans les jours à venir. Les niveaux de ressource en eau bien que satisfaisants au début du printemps sont actuellement en baisse très sensible.

Dans ce contexte, il est de la responsabilité de tous les usagers d'utiliser l'eau de manière économe et raisonnée.

Sur décision de M. Le Préfet de la Vienne, et en accord avec les producteurs d'eau potable Grand Poitiers et Eaux de Vienne, les usages de l'eau à partir des réseaux d'eau potable passent au stade de la VIGILANCE avec un appel à la sobriété, notamment pour des usages non prioritaires privés ou publics comme le lavage des bâtiments et des voiries, l'arrosage des espaces verts et terrains de sport, l'alimentation des fontaines et jets d'eau, le lavage des véhicules ou le remplissage des piscines privées

Tous les usagers, professionnels comme particuliers, sont appelés à la responsabilité et à utiliser l'eau de manière économe et raisonnée.

Ces mesures s'appliquent à toutes les communes du département de la Vienne.

Monsieur le Préfet a signé le 12 juin 2026 un arrêté préfectoral en ce sens. Les dispositions de cet arrêté sont applicables à partir du lundi 15 juin 2026 à 8h.

Vous retrouverez le détail des mesures par secteur et par usage dans les arrêtés publiés ainsi que les cartes à l'adresse suivante :

<https://www.vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-milieus-aquatiques/Gestion-quantitative-de-la-ressource-en-eau/Des-mesures-de-limitation-ou-suspension-temporaire>

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr

